



Compte administratif et Compte de gestion 2021 Budget 2022

① INTRODUCTION ET ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte général

A partir de 2021 la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales par les communes a entraîné une modification des impôts directs.

Dorénavant c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est l'impôt pivot. Pour compenser la perte de la taxe d'habitation, les communes percevront directement la part de taxe foncière sur les propriétés bâties précédemment encaissée par le département. Ainsi le taux de taxe foncière (THPB) de la commune a été porté à 26,17% intégrant la part départementale. Parallèlement un coefficient correcteur permettra de compenser la différence de recettes par rapport à la situation précédente.

Relevons également une baisse des bases des impôts de production (activités professionnelles), baisse qui est compensée par l'État.

La crise sanitaire a fortement impacté le déficit public et l'endettement de l'État ; d'où des incertitudes sur la contribution future des collectivités pour réduire le déficit et l'endettement de l'État.

Le contexte financier de la commune

Une situation financière solide avec un fonds de roulement satisfaisant et un niveau d'endettement maîtrisé.

Toutefois les modalités ultérieures éventuelles d'une participation au redressement des comptes publics incitent à la prudence.

② COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET EVOLUTION

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le maire rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Ainsi, après la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif comprenant les 2 sections : fonctionnement et investissement.

Section de fonctionnement

Produits réels de fonctionnement	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021
Atténuation de charges	24 587,26 €	5 367,10 €	9 466,01 €	76,4%
Produits des services, ventes	52 498,58 €	11 143,31 €	17 782,51 €	59,6%
Impôts et taxes (recettes fiscales)	858 071,41 €	866 264,63 €	961 910,50 €	11,0%
Dotations, subventions et participations	479 918,17 €	485 658,49 €	442 708,84 €	-8,8%
Autres produits gestion courante	15 857,04 €	13 102,59 €	15 090,98 €	15,2%
Produits financiers	38,96 €	8,36 €	37,93 €	Ns
Produits exceptionnels	11 756,37 €	9 162,91 €	17 171,66 €	87,4%
Totaux produits réels de fonctionnement	1 442 727,79 €	1 390 707,39 €	1 464 168,43 €	5,6%

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'inscrivent **en hausse de 5,6% contre une baisse de 3,6%** l'année précédente.

Principales évolutions :

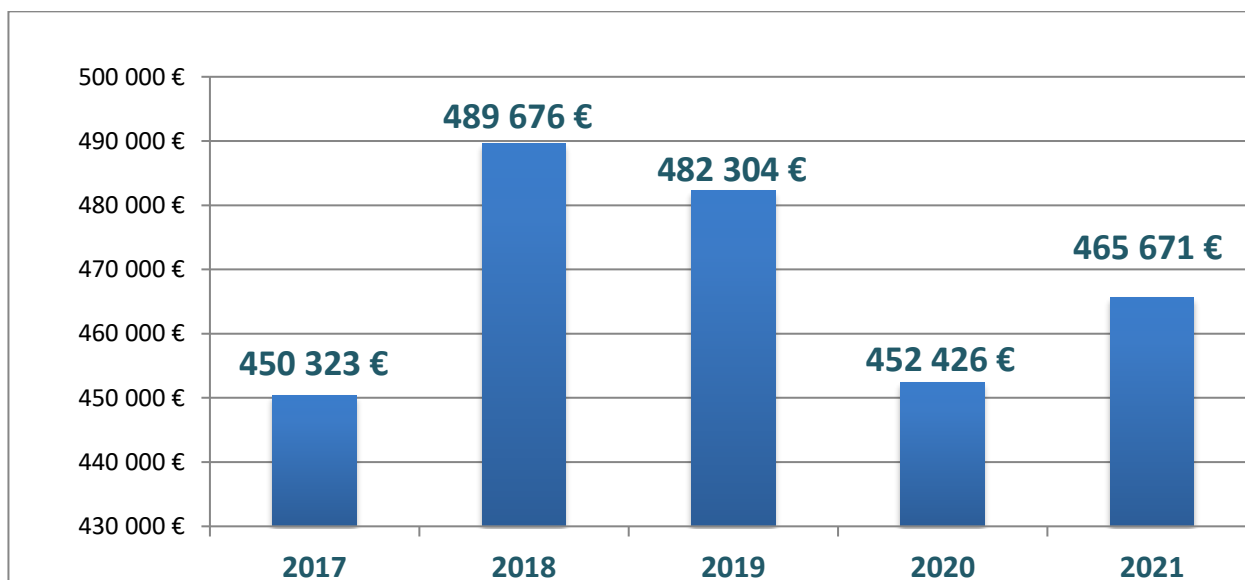
- Recettes fiscales (Impôts et taxes) : hausse significative malgré le maintien des taux, la taxe additionnelle relative aux droits de mutation étant compris dans ce chapitre alors que précédemment cette taxe étant comptabilisé dans les Dotations (plus de 50 k€ en 2021)
- Dotations et participations : hors impact du changement de comptabilisation de la taxe des droits de mutation, les dotations progressent légèrement
- Autres produits réels : après une forte baisse en 2020 liée à la crise sanitaire, les recettes progressent sans atteindre le niveau d'avant crise.

Dépenses réelles de fonctionnement	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021
Charges à caractère général	289 245,28 €	289 919,77 €	343 954,99 €	16,5%
Charges de personnel et frais assimilés	422 614,62 €	408 088,64 €	406 681,33 €	-0,3%
Atténuation de produits	150 343,00 €	150 140,00 €	150 517,00 €	0,3%
Autres charges de gestion courante	79 690,57 €	76 307,15 €	86 618,39 €	13,3%
Charges financières	16 595,00 €	13 699,91 €	10 725,86 €	-21,7%
Charges exceptionnelles	0,00 €	125,60 €	0,00 €	Ns
Totaux dépenses réelles de fonctionnement	958 488,47 €	938.281,07 €	998 497,57 €	6,4%

Les **dépenses sont en hausse de 6,4% après une baisse de 2,1%** l'année précédente. Les principales évolutions concernent les charges à caractère général notamment :

- Les charges d'énergie
- L'achat de produits d'entretien et de fournitures
- La mise en place de nouvelles plantations et l'entretien des voiries
- Les charges de maintenance
- Les honoraires (avocat, géomètre, notaire, ...)
- L'impression du journal communal et les frais de nettoyage des locaux.

Ci-dessous l'évolution du résultat de fonctionnement sur les dernières années



Section d'investissement

Recettes d'investissement	2019	2020	2021
Dotation, fonds et réserves	839 666,75 €	743 362,30 €	611 135,56€
Subventions d'investissement	417 593,62 €	137 223,38 €	168 213,84€
Emprunt (nouvel emprunt)	0 €	0 €	0 €
Immobilisations	7 200 €	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 264 460,37 €	880 585,68 €	779 349,40 €
Recettes d'ordre	40 603,13 €	6 600,00 €	35 428,75 €
TOTAL RECETTES	1 305 063,50 €	887 185,68 €	815 778,15 €

En 2021, les recettes d'investissement sont alimentées par les recettes suivantes :

- Les dotations, fonds et réserves comprenant le fonds de compensation TVA de 37 K€ (compensation TVA sur les investissements réalisés en 2020) la Taxe d'aménagement de 34 k€, l'Excédent de fonctionnement capitalisé de 500 k€ et la participation du conseil de fabrique (1^{er} versement) à la rénovation de l'orgue
- Les subventions de 168 k€ (avances versées par le Département, la Région, l'État et la Fondation de l'art français) concernant la rénovation de l'église, de l'orgue et des courts extérieurs de tennis

Dépenses d'investissement	2019	2020	2021
Emprunts (remboursement du capital)	148 395,54 €	150.350,63 €	152 384,68 €
Études (immobilisations incorporelles)	24 847,93 €	31 022,44 €	44 784,04 €
Immobilisations corporelles	363 499,15 €	251 091,77 €	666 535,63 €
Immobilisations en cours	1 115 266,88 €	47 234,11 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 652 009,50 €	479.698,95 €	863 704,15 €
Opérations d'ordre	38 667,72 €	6 600,00 €	36 428,75 €
TOTAL DEPENSES	1 690 677,22 €	486 298,95 €	900 132,90 €

Les études concernent :

- les projets de rénovation de l'église
- un audit énergétique du bâtiment de la mairie et une étude de faisabilité et de mise aux normes (accessibilité,...)
- la mise en sécurité du carrefour rue de la gare/rue d'Ebersmunster.

Les immobilisations corporelles correspondent principalement :

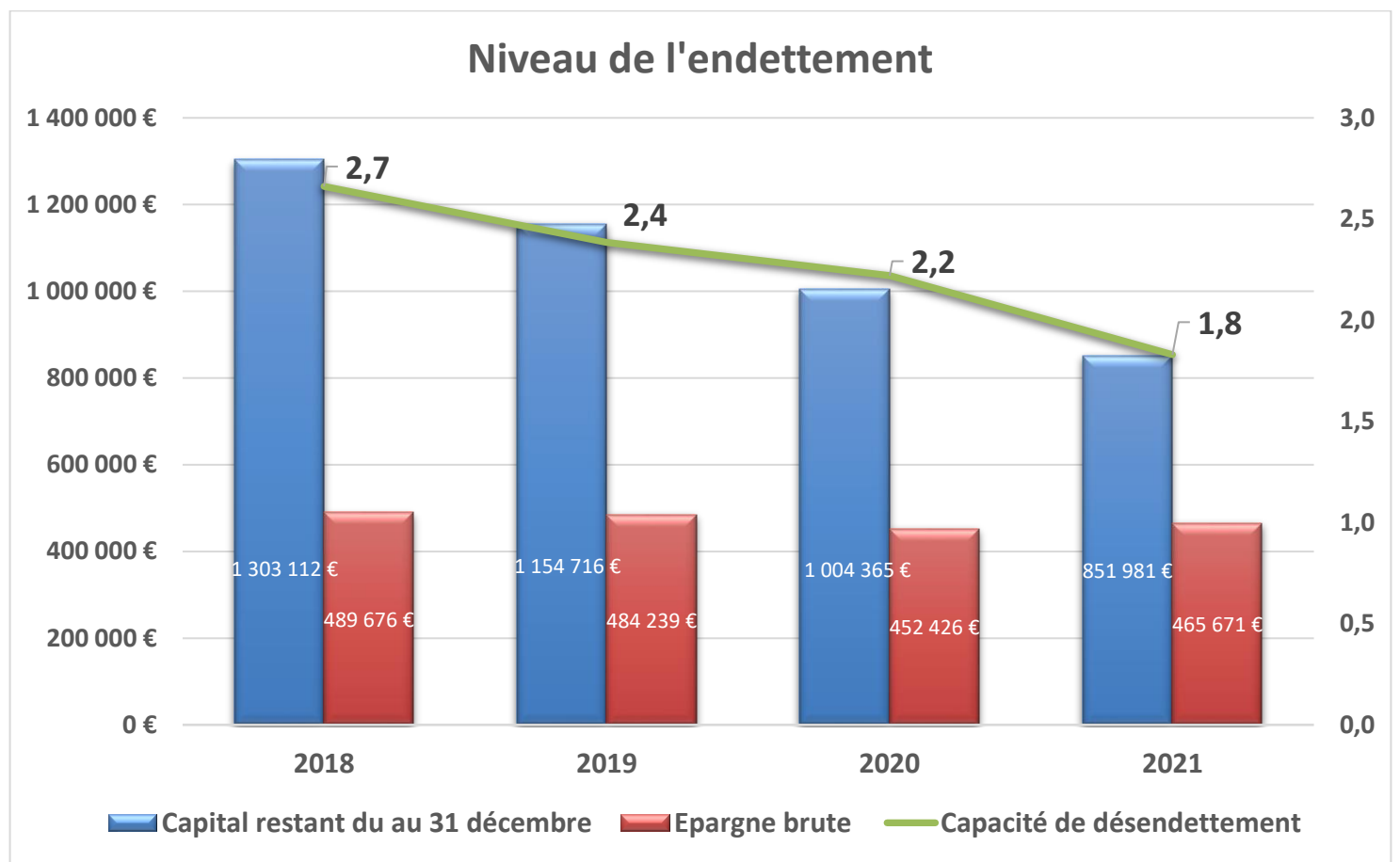
- aux travaux de rénovation des courts extérieurs de tennis, de l'église et de l'orgue
- à l'aménagement paysager du parking Rischmattweg, et du chemin autour de la zone de loisirs
- à la mise en place d'un garde neige sur la toiture de l'école élémentaire
- au remplacement de la chaudière à la salle polyvalente
- à l'achat de matériel (lame à neige, remorque, illuminations de Noël, débroussailleuse, matériel informatique, ..)

Évolution des épargnes (autofinancement)

EPARGNES	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Recettes réelles Fonctionnement	1 442 727,79 €	1 390 707,39 €	1 464 168,43 €	5,6%
Dépenses réelles Fonctionnement	958 488,47 €	938 281,07 €	998 497,57 €	6,4%
Épargne brute	484 239,32 €	452 426,32 €	465 670,86 €	2,9%
Remboursement du capital des Emprunts	148 395,54 €	150 350,63 €	152 384,68 €	1,3%
Épargne nette	335 843,78 €	302 075,69€	313 286,18€	3,7%

Après remboursement annuel des emprunts, l'épargne nette, représentant deux tiers de l'épargne brute, se rapproche du niveau d'avant crise sanitaire. Elle représente notre capacité d'autofinancement des investissements.

Évolution de l'endettement (en €), de l'épargne brute (en €) et de la solvabilité (en nombre d'années)

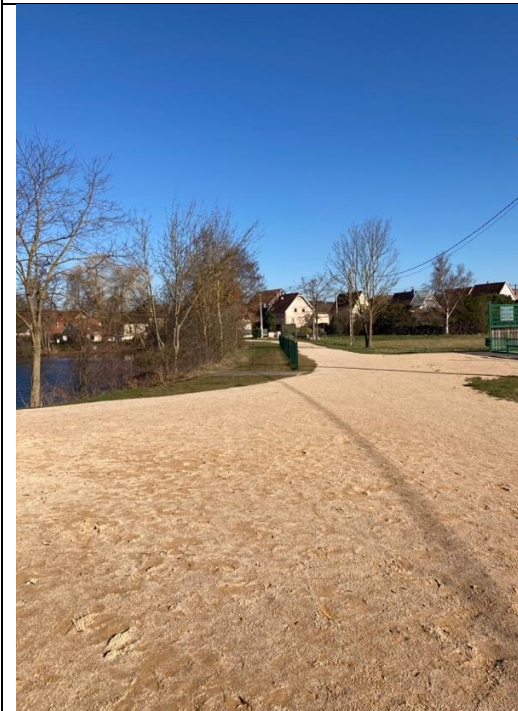
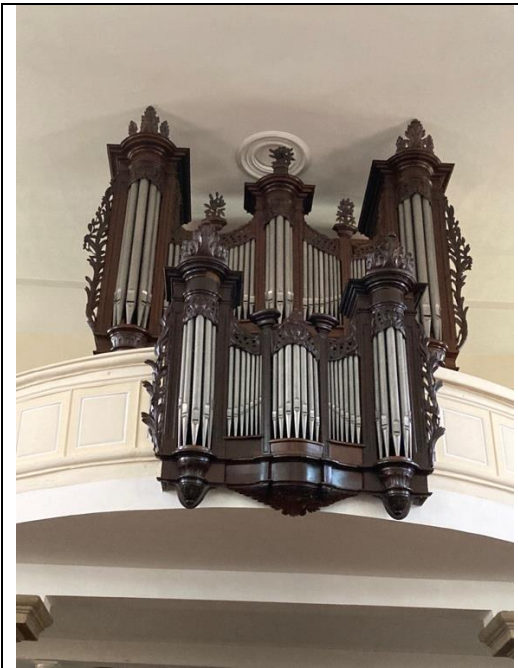


Il découle de la combinaison de la stabilité de notre épargne brute et de la maitrise de notre endettement, une amélioration de notre capacité de désendettement, (nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute) passant à **moins de 2 années** pour l'exercice 2021. Cette capacité de désendettement nous permet de préparer sereinement les projets des prochaines années tout en recherchant des subventions.

Résultats de clôture du compte de gestion – Synthèse

	Résultat clôture 2020	Part affectée Investissement	Résultat Exercice 2021	Résultat clôture 2021
Investissement	768 212,33 €		-84 354,75 €	683 857,58 €
Fonctionnement	530 981,66 €	-500 000 €	465 670,86 €	496 652,52 €
TOTAL	1 299 193,99 €	-500 000 €	381 316,11 €	1 180 510,10 €

Quelques photos des travaux et investissements réalisés ou en cours



③ BUDGET 2022

Le **budget primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur (= le maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Évolution des taux des taxes directes

Taxes directes locales	Taux de la commune	Taux moyens au niveau national	Taux moyens départementaux
Taxe foncière Bâti	26,06 %	37,72%	31,55%
Taxe foncière Non bâti	50,74%	50,14%	64,79%
CFE	16,17%	26,50%	26,50%

Depuis 2021 et la réforme de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière Bâti intègre la part du département. Comme les années précédentes, les taux des différentes taxes directes sont maintenus à leur niveau actuel. Les taux pratiqués par notre commune sont inférieurs à la moyenne nationale et départementale.

Budget de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
Atténuation de charges	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Produits des services, domaines	20 000 €	9 000 €	12 347 €
Impôts et taxes	839 700 €	836 700 €	919 000 €
Dotations et participations	438 000 €	461 600 €	430 000 €
Autres Pr Gestion courante	12 000 €	12 000 €	20 000 €
Produits financiers	50 €	50 €	0 €
Produits exceptionnels	10 000 €	7 500 €	0 €
Résultat reporté	78 555 €	30 982 €	196 653 €
TOTAUX	1 403 305 €	1 362 832 €	1 583 000 €

Le budget 2022 tient compte du changement de comptabilisation de la taxe relative aux droits de mutation d'où une hausse des impôts et taxes et une baisse des dotations. Ce budget intègre également une hausse sensible des bases de plus de 3% en raison du contexte inflationniste.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
Caractère général	364 500 €	358 650 €	388 000 €
Charges de personnel	475 500 €	461 800 €	460 000 €
Atténuation des produits	153 000 €	153 000 €	155 000 €
Charges de gestion courante	110 200 €	103 000 €	106 000 €
Charges financières	14 000 €	11 000 €	10 000 €
Charges spécifiques	2 000 €	2 000 €	1 000 €
Dépenses imprévues	4 105 €	3 382 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €
Virement Section investissement	280 000 €	270 000 €	463 000 €
TOTAUX	1 403 305 €	1 362 832 €	1 583 000 €

Les charges à caractère général progressent de manière sensible en raison notamment du recours aux services de la brigade verte, de la hausse des énergies (la hausse pour les collectivités n'est pas plafonnée).

Les dépenses de fonctionnement restent toutefois maîtrisées pour permettre un virement à la section d'investissement et ainsi autofinancer une partie des projets.

Budget d'investissement

Recettes d'investissement	Budget 2021	Budget 2022
Dotations, fonds et réserves	550 000 €	473 514 €
Subventions	293 338 €	319 628 €
Emprunt (nouvel emprunt)	0 €	0 €
Virement section de fonctionnement	270 000 €	463 000 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	46 363 €	0 €
Report solde section d'investissement	768 212 €	683 858 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 927 913 €	1 940 000 €

Les **dotations, fonds et réserves** sont constitués de l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé (300K€), du fonds de compensation TVA sur les investissements 2021, de la taxe d'aménagement.

Les **subventions** à percevoir concernent les projets (solde des projets église, orgue, tennis)

Enfin le virement de la section de fonctionnement et le report 2021 complètent les **recettes d'investissement**.

Dépenses d'investissement	Budget 2021	Budget 2022
Études (Immobilisations incorporelles)	275 000 €	186 000, €
Subventions d'équipement versées	10 000 €	5 000 €
Immobilisations corporelles (travaux, achats,...)	1 444 050 €	1 142 000 €
Immobilisations en cours	0 €	480 000 €
Emprunt (Remboursement en capital)	152 500 €	127 000 €
Opérations patrimoniales et d'ordre	46 363 €	0 €
TOTAUX	1 927 913 €	1 940 000 €

Les **dépenses d'investissement** comprennent les **restes à réaliser** qui sont des engagements découlant de la signature de marchés et contrats l'année précédente et qui n'ont pas été réalisés ou terminés ainsi que les **nouveaux projets**. Ci-après quelques précisions :

Immobilisations incorporelles (études)

- Restes à réaliser : la maîtrise d'œuvre pour les projets de l'église et de l'orgue, l'étude de faisabilité du Bâtiment de la mairie
- Nouveaux projets : réalisation de documents d'urbanisme (révision PLU), la maîtrise d'œuvre pour une rénovation du bâtiment de la mairie

Immobilisations corporelles (achat et travaux)

- Restes à réaliser : la consolidation des berges de l'étang, les travaux de rénovation extérieure de l'église et le relevage de l'orgue (avec le partenariat du conseil de Fabrique), l'achat de columbarium, l'enfouissement de réseau, l'achat de matériel pour la salle,
- Nouveaux projets : aménagement du parvis de la salle polyvalente et des chemins autour du complexe sportif, aménagement complémentaire à l'aire de jeux, des travaux de voirie notamment rue des Vosges, route de Sélestat, la mise en place d'un poste de transformation électrique, l'achat de matériel et outillage

Immobilisations en cours : enveloppe pour les projets futurs (rénovation et mise en norme de bâtiments publics)

Emprunts (remboursement en capital) : remboursement du capital de la dette (crédits en cours). Le remboursement baisse, un crédit arrivant à terme en milieu d'année.

EN CONCLUSION

- Un impact plus faible qu'en 2020 des effets de la crise sanitaire
- Une stabilité des taux des taxes directes locales depuis de nombreuses années avec des niveaux de taux inférieurs aux taux moyens
- Une épargne brute et nette en progression sans atteindre le niveau d'avant crise permettant d'autofinancer une part importante des investissements
- Un niveau d'endettement maîtrisé permettant de préparer sereinement les projets futurs tout en recherchant des subventions
- Mais aussi des incertitudes liées à une future contribution des collectivités au redressement des finances publiques suite à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine.